



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 127592

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la décision gouvernementale de ne pas procéder au 1er février 2012 au relèvement de 2,25 % à 2,75 % du taux du livret A, en dépit de la poursuite de la progression des prix à la consommation. Cette décision, qualifiée « d'exceptionnelle », a été justifiée par la recommandation faite par M. le gouverneur de la Banque de France de maintenir le taux du livret A à 2,25 % pour « éviter une volatilité excessive » en attendant des « perspectives de baisse de l'inflation ». Il convient toutefois de souligner que le recours à des « circonstances exceptionnelles » a été utilisé pour freiner une baisse brutale du taux, comme ce fut le cas en août 2009, et non pour anticiper une diminution à venir de l'inflation, évolution qui tarde à venir et qui risque d'être ralentie par les nouvelles augmentations de janvier. Ainsi, en attendant un hypothétique reflux de l'inflation, de nombreux épargnants se trouvent pénalisés par cette mesure qui les prive de plus de 500 millions d'euros entre le 1er février 2012 et le 1er août 2012. Dans un contexte économique dégradé, elle lui demande de lui préciser de quelle façon le Gouvernement entend compenser la nouvelle amputation du pouvoir d'achat des classes moyennes qui va en résulter.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127592

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1004

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)